Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
22/04/2014	06/05/2014	Fou 14P0031

1. Intitulé du projet

Projet de méthanisation et d'élevage de volaille et de bovin du GAEC DE LA NOUVELLE GARE à FLEURY-SUR-AIRE.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : GAEC DE LA NOUVELLE GARE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. ROSSIN Fabien

RCS / SIRET : 4 8 4 0 3 6 3 0 6 0 0 0 1 3 | Forme juridique : GAEC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
37° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, situés, à la date du dépôt de la demande, sur le territoire d'une commune dotée ni d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, ni d'une carte communale.	Le projet se situe sur le territoire de FLEURY-SUR-AIRE (commune associée de NUBECOURT 52250). Cette commune n'est dotée d'aucun document d'urbanisme. La surface de plancher et d'emprise au sol des constructions projetées est de 7599.50m². Le projet ayant une surface comprise entre 3000m² et 40 000m² il est soumis à la

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne la création d'un atelier de volaille de chair de 95000 places associé à la création d'un atelier de méthanisation valorisant une partie des cultures du GAEC et les déjections produites par l'atelier volaille du projet et l'atelier bovin existant.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la production et la vente d'électricité par la valorisation d'une partie des cultures et des déjections de l'exploitation, la production de poulets de chair et la production de bovins viande.
Le digestat issus du processus de méthanisation contient une part d'azote, rapidement assimilable par les végétaux, plus grande que les déjections brutes issues des bâtiments d'élevage. Ce digestat pourra donc être utilisé en remplacement d'engrais minéraux achetés dans le commerce. Par ce biais le GAEC va augmenter son autonomie en engrais et réduire ses achats d'achats extérieurs.
Du point de vue social ces deux nouveaux ateliers (méthanisation + volaille) vont entraîner la création d'emplois car la main d'oeuvre actuelle du GAEC ne sera pas suffisante. Ainsi le projet prévoie l'embauche de deux salariés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet va nécessiter la construction de plusieurs bâtiments :
- construction de deux poulaillers de 47500 places chacun.
- construction d'une unité de méthanisation comprenant les bâtiments suivants :
  - 4 fermenteurs pour solides de type silos béton destinés à composter le fumier. Ils sont étanches avec système de récupération du biogaz, rampe d'arrosage du fumier et collecte des jus de percolation.
  - une unité de compostage

Les fermenteurs ainsi que l'unité de compostage seront couverts par un bâtiment.
  - un fermenteur pour liquides contenant les jus de percolation issus des fermenteurs pour solides cités précédement. Cet ouvrage est couvert par une bâche souple étanche afin de récupérer le biogaz produit par ces jus.
- construction d'un bâtiment de stockage/fumière.
- une unité de cogénération sera installée dans un conteneur type transport maritime.
- une lagune étanche de plus de 4000m3 collectera les eaux pluviales des toitures et servira à l'abreuvement des animaux ainsi qu'à la protection incendie du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le projet va fonctionner de la manière suivante :
Les bovins (vaches allaitantes et taurillons) vont être logés dans les bâtiments existants. Les poulets de chair seront élevés dans les deux poulaillers construits dans le cadre du projet. L'ensemble de ces animaux va produire du fumier qui sera régulièrement curé et entreposé dans le bâtiment de stockage prévu au projet.
Le processus de méthanisation sera d'environ 28 jours. A la fin de cet période chaque fermenteur est vidé et le digestat est stocké soit dans l'unité de compostage, soit dans le bâtiment de stockage. Un mélange de fumier frais et de matières végétales issues de l'exploitation (ensilage ...) est introduit dans les fementeurs et un nouveau cycle de 28 jour est lancé. Le jus de percolation, issu de ce processus, est collecté et une partie de ce jus sert à arroser le fumier enfermé dans les fermenteurs. Les jus stockés dans le fermenteur pour liquide produisent également du biogaz.
Tout le biogaz produit est brûlé dans le cogénérateur afin de produire de l'électricité. La chaleur produite par la combustion est valorisée. Elle sert à chauffer les fermenteurs pour optimiser le processus de fermentation, à chauffer les poulaillers, à chauffer les tas de compost pour optimiser le processus de compostage.
Pour la partie élevage l'atelier bovins fonctionnera comme aujourd'hui avec un cheptel d'environ 60 vaches allaitantes plus 60 génisses de renouvellement et 375 taurillons destinés à la vente. Les vaches allaitantes sont logées dans les bâtiments uniquement pendant la période hivernale. Les taurillons sont dans les bâtiments toute l'année. Il y a donc une production de fumier bovins tout au long de l'année permettant un approvisionnement régulier de l'unité de méthanisation.
L'atelier volailles prévoit la production de 7.3 bandes de 95000 poulets par ans. Là encore cette régularité permet d'assurer une production régulière de fumier pour alimenter les fermenteurs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de poulaillers prévoyant plus de 40 000 places, l'élevage de volailles sera soumis à autorisation au titre de la rubrique ICPE n°3660 "Elevage intensif de volailles ou de porcs".
A ce titre un dossier de demande d'autorisation avec étude d'impact, étude des dangers a déjà été déposé en préfecture.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire est rempli au titre de la demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
2 poulaillers de 104m x 21.04m	2x2188.16m² =4376.32m²
Bâtiment de couverture des fermenteurs et de l'unité de compostage : 52.75m x 25.25m	1331.94m²
Bâtiment de stockage/fumière de 60.2m x 24.8m	1492.96m²
Local cogénération 9.6mx3m	28.8m²
Local technique/bureau : 20m x 5m	100m²
Chaufferie : 5m x 3m	15m²
Cuve fermenteur liquides : diamètre 14m	153.94m²
Locaux techniques des poulaillers + bassin sédimentation	100.54m²
TOTAL	7559.50m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

GAEC DE LA NOUVELLE GARE
10 rue de Clermont
FLEURY-SUR-AIRE
552250 NUBECOURT
Le projet sera édifié au lieu dit de "la voie des vaches" à FLEURY-SUR-AIRE.

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 5 ° 09 ' 36 " 95 **Lat.** 49 ° 01 ' 7" 76

Pour *les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42°* :

Point de départ : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** ☐ **Non** ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet sera édifié sur des terrains actuellement en prairies et en terres cultivées.
Ces terrains appartiennent et sont exploiter par le demandeur (GAEC DE LA NOUVELLE GARE).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** ☐ **Non** ☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	X	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	X	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	X	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	X		La consommation actuelle est estimée à 10000m3 par an pour l'activité d'élevage des bovins. Les besoins supplémentaires liés au projet sont estimés à 4000m3 par an (abreuvement des poulets et nettoyage des installations). Afin de limiter le prélèvement d'eau le projet prévoit de collecter les eaux pluviales des toitures et d'utiliser cette eau pour alimenter les nouveaux bâtiments d'élevage. La réserve fera plus de 4000m3 et devrait être suffisante pour couvrir les besoins supplémentaires générés par le projet. Celui ci ne devrait donc pas avoir d'impact sur la quantité d'eau prélevée
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	Pour les terrassements du projet on utilisera au maximum la technique du déblais-remblais afin de limiter les besoins en matériaux. Cependant il sera nécessaire d'importer des granulats afin de réaliser un couche de finition du terrassement en matériaux calibrés (type 20/40)
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Seules des prairies exploitées par le GAEC DE LA NOUVELLE GARE seront détruites par la réalisation de ce projet. Ces prairies sont situées à proximité des bâtiments existants et du village. Les haies arbustives présentes sur le terrain seront conservées.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		La globalité du projet (construction, voies de circulation, annexes ...) aura une emprise d'environ 20 000m². La totalité de cette surface sera prise sur des terres agricoles appartenant au porteur du projet (GAEC DE LA NOUVELLE GARE). Le GAEC exploite une surface totale de 445ha, la perte de ces 2ha n'aura donc pas de conséquences sur son fonctionnement ni sur ses capacités à gérer ses effluents.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		La commun de FLEURY-SUR-AIRE est concernée par un aléa inondation et un aléa faible retrait et gonflement des argiles. Le projet étant situé sur la partie la plus haute de la commune il n'est pas concerné par le risque inondation. Concernant le risque de retrait et gonflement il est classé faible. Les constructions existantes non jamais subit de dégradations liés à ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X 	 X	Le projet de méthanisation ne prévoit pas l'introduction d'intrants extérieurs à l'exploitation. Cependant les exploitants souhaitent pouvoir normaliser leur digestat pour le vendre en tant qu'engrais. A ce titre une demande d'agrément sanitaire sera réalisé. Les poussières liées à l'élevage de volailles sont des vecteurs de dissémination de germes. Pour limiter ce risque l'air extrait des poulailler passera dans un système de lavage éliminant les poussières en suspension ce qui réduira très fortement le risque sanitaire.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X 	 X	Les sources de bruits potentielles seront liées à la cogénération et à la circulation d'engins sur le site. Toute les mesures seront prises pour limiter leur impact (confinement des sources sonores dans des bâtiments fermés, capotage des installations bruyantes...). Dans le cadre de la demande d'autorisation une étude de bruit a été réalisée et démontre que les mesures de réduction du bruit prévues permettront de maintenir un niveau d'émergence du bruit en dessous des seuils réglementaires.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	 	X X	Les nuisances olfactives inérantes à une activité d'élevage sont surtout liées à la manipulation des déjections lors du curage et de l'épandage. Dans le cadre du projet divers mesures seront prises pour limiter ces nuisances : - limitation des opérations de manipulation des déjections, - filtration des gaz émis lors du précessus de méthanisation, - lavage de l'air sortant des poulaillers, - compostage d'une partie du digestat permettant une réduction des odeurs lors de l'épandage.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X 	 X	Le projet n'émettra pas directement de vibrations, ces dernières proviendront de la circulation des engins de l'exploitation et des camions de livraison et de collecte. La circulation de camions se fera hors week-end et jours fériés. L'accès au site peut se faire en évitant la traversé du village de FLEURY-SUR-AIRE. Les vibrations liées au projet sera donc assez limitées et ponctuelles.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	X X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	☐	Les eaux de lavages des installations seront très peu chargées (moins de 0.5unité d'azote/m3). Elles représente un peu moins de 300m3 par an. Elles passeront dans un système de traitement des effluents peu chargés : bassin de décantation et traitement par infiltration dans un bosquet épurateur (bande enherbée et plantation d'arbres). Trois bosquets seront arrosés en alternance afin de conserver le potentielle d'absorption et d'épuration du sol. Ce type de système de traitement est validé par le ministère de l'agriculture et de l'environnement.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	☐	La production d'effluents annuelle est estimée à 9309T de digestat solide et 1000m3 de digestat liquide. Sur les 9309T de digestat 5405T seront compostés et normalisées pour être vendues. Seuls les 2933T de digestat solides restantes et les 1000m3 de digestat liquide seront à gérer dans le cadre du plan d'épandage du GAEC. Le plan d'épandage permet de gérer ces effluents tout en respectant les réglementations (directive nitrates, ICPE ...)
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet relevant des ICPE soumises à autorisation au titre de la rubrique n°3660 "Elevage intensif de volailles et porcs", une étude d'impact a été déposée dans le cadre de notre demande d'autorisation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ,	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à FLEURY-SUR-AIRE le, 2-04-14

Signature